



le magazine du Syndicat National Unitaire
des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Questions social

n° 07-1 – Septembre 2012

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Fédération Syndicale Unitaire

Section Académique de Rennes – 18 rue de Brest - 22000 Saint Briec

<http://snuasfp-fsu.org>

Etat des lieux des postes sur l'académie de Rennes Service Social en faveur des Elèves.

Le SNUAS-FP ne peut que constater la dégradation des conditions de travail des assistantes sociales dans l'académie de Rennes. Le SNUASFP a souhaité avoir une vision claire des postes, mais le système qui prévaut dans l'académie fait que le manque de transparence et le mode de gestion pratiqué ne rend pas du tout lisible les moyens en postes d'AS (BOP 231 Vie de l'élève).

Chiffres du Ministère pour l'académie de Rennes :

Selon les chiffres du Ministère (commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale- projet de loi de finances 2012) :

- Dans notre académie, pour les trois services sociaux (Elèves, Etudiants et Personnels, nous sommes passés de 108 titulaires affectés sur des postes définitifs en 2005 à 100 titulaires en postes en 2011, soit 8 postes non pourvus (!).

- Pour la même période (2005 à 2011), nous sommes passés de 12 postes de CT à 14 postes de CT.

Etat des Lieux de l'académie pour le Service Social en faveur des Elèves :

L'état des lieux des postes que nous avons tenté d'effectuer sur l'académie nous donne les chiffres suivants :

Pour le 22 :

19 titulaires et une contractuelle à 0,60%, y compris le poste de la MDPH.
Au total nous avons actuellement 18 équivalents temps plein.
Il manque donc 1ETP;

Il nous est annoncé la perte de 0,10 à 0,20% à la rentrée prochaine.

Le département du 22 a déjà perdu 0,70% de compensation de temps partiel depuis 2007.

Pour le 29:

26 titulaires (2 en congé remplacées par 2 contractuelles)+ le poste MDPH+ une contractuelle sur compensation de temps partiels.
En réalité cela fait 24,3 ETP, y compris le poste MDPH.

Un poste semble avoir disparu à l'occasion de la cessation progressive d'activité de deux collègues, actuellement retraitées.

Le département du 29 a également perdu des compensations de temps partiel en 2007.

Pour le 35 :

26 titulaires + la MDPH (contractuelle) + 6,5 contractuelles. Cela ferait une équivalence de 23 ,3 ETP + le poste MDPH.

Il manquerait donc 1,7 ETP

Pour le 56 :

17 titulaires sur 14 ETP et 2,9 contractuelles : total 16,90 ETP.

Le 56 a perdu des compensations de temps partiel en 2007.

Comment cela est-il possible ?

Actuellement chaque IA organise et réorganise à l'envie la configuration des secteurs. Selon le cas, et en fonction des moyens que l'administration veut bien accorder aux services sociaux, il nous est demandé de tout couvrir , ou bien dans d'autres, il est admis que cela n'est plus possible faute de moyens. Dernière nouveauté en juin dernier, le 35 envisage l'intervention des collègues sur le primaire...

Il est demandé aux collègues de s'adapter, de répondre à la pression institutionnelle. Les arguments de l'administration se basent sur de nouveaux modes de calculs de poids de charges niant la réalité du terrain ou sur le fait que les lycées ne seraient plus prioritaires.

Nous devons réagir

Aujourd'hui les calculs que nous avons fait laissent apparaître que les temps partiels ne sont que faiblement voire pas compensés et un manque de titulaires affectés sur les postes budgétés.

C'est pourquoi le SNUAS-FP a demandé en CAPA que les secteurs soient définis et validés lors du Comité Technique Académique et que les postes soient attribués en Commission Paritaire Administrative, comme cela est le cas pour tous les autres corps.

A un agent doit correspondre un poste. S'il manque un agent ou si un temps partiel est accordé, le secteur est découvert, il doit donc y avoir recrutement.

Il est de notre vigilance à tous, pour garantir un service public de qualité, de se battre pour que le travail social au sein des établissements soit reconnu et acté comme indispensable au sein des équipes pluriprofessionnelles.

Pour cela, il faut que tous les postes non seulement soient pourvus mais nous appelons à la création de postes.

Nous vous rappelons les mandats du SNUASFP-FSU :

1 AS pour deux établissements

1 AS par établissement situé dans les quartiers sensibles

et la création d'un service social en primaire **sans redéploiement** avec un personnel en nombre suffisant pour effectuer un véritable travail de prévention en relation avec les services extérieurs.

Le bureau académique
SNUASFP-FSU